



14ème législature

Question N° : 99494	De Mme Véronique Besse (Non inscrit - Vendée)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >immigration	Analyse > Calais. perspectives.
Question publiée au JO le : 04/10/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le plan annoncé de répartition des migrants de Calais dans chaque région de France. Selon le document daté du 1er septembre 2016 qu'il a adressé aux préfets, il impose aux maires la création de 8 200 nouvelles places, en plus de celles qui existent déjà, pour désengorger la « jungle » de Calais qui compte aujourd'hui plus de 9 100 migrants. M. le ministre a par ailleurs précisé que la répartition de ces derniers se ferait sur « un croisement de critères ». Pourtant il n'a pas précisé la nature de ces critères. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir les détailler afin que chaque maire puisse en prendre connaissance.